

COMITÉ DU MONUMENT  
DÉPARTEMENTAL  
AUX  
DÉPORTÉS DE L'AIN

SIÈGE :  
MAISON DU COMBATTANT  
01000 BOURG-EN-BRESSE

NANTUA, le 13 AOUT 1986

Le Président  
Simon PERNOD

à

Madame et Messieurs les Membres  
du Comité du Monument Départemental  
aux Déportés de l'Ain

Madame, Messieurs les Membres du Comité,

La période d'été n'étant pas favorable à une réunion, je vous informe par lettre de la situation actuelle de nos projets.

Vous trouverez, ci-joint, le montant de la collecte publique réalisé à ce jour.

En septembre, je renouvellerai l'appel dans la Presse.

La Mairie de Bourg m'avait annoncé une participation de 1.500F que je n'ai pas reçue à ce jour.

Implantation de la plaque : A la suite d'une visite sur les lieux, les responsables présents ont décidé de faire fixer la plaque à la mémoire des Enfants Juifs d'IZIEU devant le Monument Départemental aux Déportés de l'Ain.

Réalisation : Le socle sera implanté par l'entreprise MORETTI Pierre de Nantua, pour un devis de 8.574,02F (la T.V.A. étant exonérée).

La plaque et la gravure des lettres seront réalisées par l'entreprise THOREAU de Pantin, pour un montant de 23.263,00F, livraison et pose comprises (T.V.A. exonérée).

Le projet a été étudié par Louis LEYGUE, Sculpteur à Paris, auteur et sculpteur du Monument Départemental aux Déportés de l'Ain. L'étude est effectuée bénévolement ainsi que la surveillance de la réalisation.

Monsieur le Président du Conseil Général de l'Ain m'a précisé que l'Assemblée Départementale financerait la différence entre la collecte et le coût pour solder l'opération.

Enfin, je détiens toutes les études, devis et plans des travaux concernant le Monument Départemental, réalisés en 1947 et 1948. Il me semble qu'il serait opportun que nous remettions ce dossier à la Ville de NANTUA : ce serait une sécurité pour l'avenir.

Vous aurez l'obligeance de me donner votre accord à ce sujet.

.../...

.../...

Notre prochaine réunion aura lieu à Nantua, après la pose de la plaque, courant octobre 1986.

Il est opportun de penser à la date d'inauguration. Je suggère que ce soit pour l'anniversaire de la Déportation, le dernier dimanche d'avril 1987.

Veillez croire, Madame, Messieurs les Membres du Comité, en mes sentiments cordiaux et amicaux.

Le Président



S. PERNOD

COMITÉ DU MONUMENT  
DÉPARTEMENTAL  
AUX  
DÉPORTÉS DE L'AIN

SIÈGE :  
MAISON DU COMBATTANT  
01000 BOURG-EN-BRESSE

PLAQUE où figureront les noms des Enfants Juifs  
arrêtés à IZIEU (plaque à réaliser)

Montant de la réalisation : 35.000F

Collecte publique auprès des Collectivités Locales et du public  
sous le patronage de Monsieur le Préfet de l'AIN.

Sommes reçues au compte du Monument Départemental aux Déportés  
de l'AIN, à la Caisse d'Epargne de NANTUA :

du 18/3 au 20/3/86	: 3.000F
du 25/3 au 28/3/86	: 3.770F
au 1/4/86	: 100F
du 8/4 au 13/4/86	: 6.050F
du 17/4 au 2/5/86	: 5.000F
du 7/5 au 13/5/86	: 300F

---

TOTAL : 18.220F

Le Président du Conseil Général m'a dit que l'Assemblée Départementale  
couvrirait la différence.

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$